

**ARRÊTÉ n° DG 2024-528**

**Portant nomination des représentants des internes siégeant avec voix délibérative à la commission médicale d'établissement (CME) de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Le directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris ;

Vu le code de la santé publique, en particulier les articles L. 6147-1, R. 6144-3-1 et R. 6144-4 ;

Vu le règlement intérieur de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, notamment son annexe 1 ;

Vu l'arrêté n° DG 2023-164 portant nomination des représentants des internes siégeant avec voix délibérative à la commission médicale d'établissement (CME) de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris ;

Considérant la fin du mandat des représentants des internes au sein de la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris à la date du 30 avril 2024 ;

Vu la proposition des organisations représentatives des internes siégeant au sein de la commission régionale de subdivision ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La composition de la commission médicale d'établissement est complétée des représentants des internes dont la liste est précisée en annexe. Les représentants des internes siègent parmi les membres désignés avec voix délibérative.

**Article 2 :**

Le mandat des représentants des internes débute le 1<sup>er</sup> mai 2024. Il prend fin au terme du semestre d'internat courant.

**Article 3 :**

Lorsqu'en cours de mandat, un membre titulaire démissionne ou cesse d'appartenir à la catégorie ou à la discipline au titre de laquelle il siège, son remplacement est organisé dans les conditions prévues par le règlement intérieur de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris.

**Article 4 :**

Le directeur des affaires médicales est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris, section des actes nominatifs.

Paris, le 24 mai 2024



Le Directeur général  
**Nicolas REVEL**

ANNEXE

REPRESENTANTS DESIGNES DES INTERNES A LA COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT DE  
L'ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

**Membres avec voix délibérative**

***6. Représentants des internes***

Siège n°	TITULAIRE	DISCIPLINE
61T1	Madame MARGOT MARTINEZ	Médecine générale
62T1	Madame MARINE LOTY	Autres spécialités médicales
63T1	Madame DEBORAH MONTMEAT	Pharmacie
64T1	Madame ARIANE GUDIN DE VALLERIN	Odontologie